



C-DEC 229/5
28/6/23

CONSEIL — 229^e SESSION

CINQUIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, MERCREDI 21 JUIN 2023, 10 H 00 ET 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Accueil de la Haute-Commissaire de la Jamaïque

1. Le Conseil salue la présence de Son Excellence, Mme Sharon J. Miller, Haute-Commissaire de la Jamaïque au Canada.

Déclaration des Émirats arabes unis

2. Le Président du Conseil invite Son Excellence, M. Saif Mohammed Al Suwaidi, Directeur général de l'Autorité générale de l'aviation civile des Émirats arabes unis, à faire une déclaration relativement aux progrès accomplis dans l'organisation de la troisième Conférence sur l'aviation et les carburants alternatifs (CAAF/3). Au nom du Conseil, le Président se félicite de cette déclaration et remercie les Émirats arabes unis, en tant qu'État hôte de la CAAF/3, pour leur engagement continu et leur détermination à faire en sorte que la conférence soit fructueuse.

États financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

3. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15484 et ses additifs n° 1 et n° 2 portant sur les états financiers vérifiés de l'Organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui reflètent la situation financière de l'OACI et la performance financière des projets et activités gérés par l'Organisation pour le compte de tiers. Le Conseil examine également ce point à la lumière d'une présentation PowerPoint du Commissaire aux comptes. Il convient par ailleurs de déroger à la règle 26 de son règlement intérieur pour examiner le rapport verbal du Comité des finances (FIC) dont il est saisi, ce rapport n'ayant pas été communiqué soixante-douze heures avant la présente séance.

4. Après examen, le Conseil :

- a) remercie les représentants du Contrôle fédéral suisse des finances (CDF) pour leur rapport exhaustif et pour les compléments d'information fournis pendant la phase comités ;
- b) prend note avec satisfaction de l'opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'OACI pour l'exercice 2022, mais aussi de l'amélioration notable de la situation financière et de la gestion de l'Organisation au cours des dernières années. Le Conseil remercie le Secrétariat pour les progrès

accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et le prie de déployer les efforts nécessaires pour donner suite à toute recommandation en suspens, en particulier dans le domaine des technologies de l'information ;

- c) convient que les rapports d'audit financier énumérés dans le résumé analytique de la note C-WP/15484 seront soumis pour approbation à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, et prend note du plan d'action du Secrétariat faisant suite aux recommandations du Commissaire aux comptes, annexé à la même note ;
- d) prend note des préoccupations émises par le Conseil au cours de ses délibérations au sujet des risques sous-jacents décelés par le Commissaire aux comptes concernant l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) et les engagements de retraite, et demande au Secrétariat de continuer à suivre la question et de le tenir informé de tout fait nouveau pertinent, en particulier des décisions prises en la matière dans le système des Nations unies.

Rapport du Groupe restreint sur le financement et la budgétisation durables de l'OACI

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15500, présentée au nom du Groupe restreint sur le financement et la budgétisation durables de l'Organisation. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité des finances (FIC) à ce sujet.

6. Après examen, le Conseil :

- a) prend note du rapport final du Groupe restreint sur le financement et la budgétisation durables de l'OACI tel qu'il figure à l'appendice C de la note C-WP/15500, et félicite le Groupe pour les progrès qu'il a accomplis dans ce domaine crucial ainsi que pour son rapport opportun et complet ;
- b) convient que les remarques formulées dans le rapport verbal du FIC devraient être prises en compte telles qu'amendées par le Conseil et annexées à la présente décision, de même que les recommandations du Groupe restreint, pour planifier le budget et les activités du prochain triennat ;
- c) invite le Groupe restreint à poursuivre ses délibérations pour parfaire toute recommandation nécessitant un examen plus approfondi de la part du Conseil, notamment en ce qui concerne les scénarios alternatifs envisagés pour établir le budget, fondés sur la méthode du budget base zéro (ZBB), mais aussi les possibilités d'inclure le secteur de l'aviation et d'autres parties prenantes dans le modèle de financement de l'OACI, et prie le Groupe restreint de continuer à tenir le Comité des finances régulièrement informé des progrès accomplis ;
- d) remercie très sincèrement M. Víctor Aguado, ancien Président du FIC et Président sortant du Groupe restreint, pour ses efforts inlassables et remarquables, ainsi que pour son rôle de chef de file et son dévouement en faveur de la viabilité financière de l'Organisation, qui sous-tendront les travaux à venir en la matière.

Composition du Comité ad hoc de coordination de la cybersécurité (AHCCC) et tenue de sa première réunion

7. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15501 relative à la composition du Comité ad hoc de coordination de la cybersécurité, aux candidatures reçues et à l'ordre du jour de la première réunion du Comité.

8. Après examen, le Conseil :

- a) prend note de la composition du Comité et des noms de ses membres désignés à l'appendice A de la note C-WP/15501 ;
- b) réaffirme qu'il importe d'assurer une représentation géographique équitable et un bon équilibre entre les sexes dans tous les organes de l'OACI, et délègue au Président du Conseil le pouvoir d'étudier les possibilités d'améliorer la composition du Comité et de finaliser la liste de ses membres en conséquence ;
- c) approuve la tenue de la première réunion du Comité pendant la phase comités de la 230^e session ainsi que l'ordre du jour proposé à l'appendice B de la note C- WP/15501.

Faits nouveaux concernant la mise en place d'un mécanisme de recouvrement des coûts afférents aux services de renseignements de météorologie de l'espace

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15490 faisant état des progrès accomplis dans la mise en place d'un mécanisme de recouvrement des coûts afférents aux services de météorologie de l'espace. Le Conseil convient par ailleurs de déroger à la règle 26 de son règlement intérieur pour examiner le rapport verbal du Comité du transport aérien (ATC) dont il est saisi, ce rapport n'ayant pas été communiqué soixante-douze heures avant la présente séance.

10. Après examen, le Conseil :

- a) convient que le Secrétariat devrait poursuivre ses travaux en vue d'élaborer un projet d'accord sur les services de renseignements sur la météorologie de l'espace, en tenant compte des commentaires formulés dans le rapport verbal de l'ATC, et demande qu'une réunion d'information officielle soit organisée à ce sujet au cours de la 230^e session, afin de fournir au Conseil les informations supplémentaires dont il aura besoin dans ses délibérations, mais aussi pour répondre aux questions et observations annexées au rapport verbal de l'ATC ;
- b) prie le Secrétariat de se pencher sur la question du rôle d'administrateur que pourrait jouer l'OACI en vertu de l'accord et de préciser quelles en seraient les conséquences sur le plan juridique, en particulier en cas de règlement de différends entre parties à l'accord ;
- c) convient que le rapport de l'Équipe spéciale de supervision indépendante sera distribué avant la 230^e session, en accordant un délai suffisant aux délégations pour qu'elles puissent l'examiner et mener les consultations nécessaires, étant entendu que la décision officielle y relative sera soumise à approbation au cours de la session.

Questions diverses

Rapport du Groupe restreint sur l'innovation (SGI)

11. Le Conseil examine ce point en se fondant sur un rapport verbal présenté par la Présidente du Groupe restreint sur l'innovation.

12. Après examen, le Conseil :

- a) remercie le Groupe restreint pour son rapport et salue les efforts considérables qu'il déploie, avec le soutien indéfectible du Secrétariat, pour faire progresser les travaux de l'Organisation dans le domaine de l'innovation ;
- b) invite la Commission de navigation aérienne à formaliser une proposition de conceptualisation pour l'élaboration d'une feuille de route en matière de normalisation, sur la base des principes élaborés par son Groupe de travail ad hoc sur l'innovation, présentés ultérieurement au SGI, comme indiqué au paragraphe 4 de son rapport verbal ;
- c) note que la première édition de cette feuille de route sera notamment dédiée aux technologies des aéronefs et des moteurs mentionnées dans les travaux associés à l'objectif ambitieux à long terme (LTAG), et que la méthode ainsi élaborée sera par la suite appliquée à d'autres aspects du LTAG avant de l'être également à d'autres objectifs stratégiques ;
- d) convient que la feuille de route devrait englober toutes les innovations technologiques et opérationnelles à l'appui des objectifs stratégiques de l'OACI, pour une planification et une gestion des ressources de l'Organisation efficaces, et pour rendre également les choses plus sûres et plus prévisibles pour le secteur de l'aviation avec des normes et des pratiques recommandées (SARP) élaborées en temps opportun ;
- e) recommande que le Secrétariat envisage d'intégrer les différents concepts d'exploitation associés aux futures avancées opérationnelles et technologiques dans un seul concept d'exploitation global ;
- f) invite le SGI à poursuivre ses travaux en amont du Salon de l'innovation 2024 de l'OACI ;
- g) prend note des progrès accomplis dans l'évaluation indépendante de l'innovation menée par l'École des cadres du système des Nations unies (UNSSC) et invite le SGI à présenter ses recommandations à ce sujet lors d'une session ultérieure du Conseil.

Organisation de la quatrième édition du Forum consultatif OACI-industrie (ICF/4)

13. Le Conseil prend note des informations présentées par le Président du Groupe directeur sur l'ICF (SGICF) concernant les modalités de la quatrième édition de l'ICF (ICF/4), qui devrait avoir lieu les 5 et 6 février 2024. Il note également que, comme convenu précédemment, l'ICF/4 sera organisé sur le thème de la cybersécurité et de la cyber résilience.

Représentation de l'organe directeur de l'OACI au Comité des pensions du personnel

14. Le Conseil prend note des informations préliminaires fournies par son Président concernant sa représentation au Comité des pensions du personnel de l'OACI ainsi qu'au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies. Le Président indique avoir l'intention de soumettre une proposition au Conseil pour examen à la 230^e session.

APPENDIX

COUNCIL AMENDMENTS TO THE APPENDIX OF THE FIC ORAL REPORT

- Develop a comprehensive resource mobilization programme to complement the funding of the Implementation Support pillar while maintaining other programmes to cover unfunded Business Plan activities;
- Consider the participation of industry and other interested stakeholders in ~~Implementation Support funding~~ ICAO Budget funding, defining rules of engagement and governance arrangements, identifying appropriate firewall provisions, and avoiding the conflict of interest, undue influence and unfair competitive advantage;
- Further explore ways on how ICAO can leverage ~~on the Global Industry Alliance modality in IMO and other~~ partnerships experiences used by other international organizations, while taking note that this type of arrangement may not bring additional financial resources to the Regular Budget, but may be important from a strategic perspective;
- Further consider the feasibility of propositions made during COSM on introducing fees/charges in international aviation activities, including the models followed by other international organizations ~~in the International Telecommunication Union~~, which, after the discussion in the Council may be presented to the Assembly for complementing the assessment of States.

— FIN —